

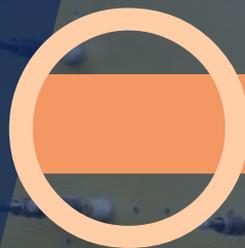
LATECOERE

AEROSTRUCTURES
& INTERCONNECTION SYSTEMS

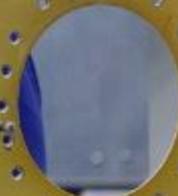


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

26 JUILLET 2023



UVERTURE



PUBLICATIONS

BROCHURE DE CONVOCATION

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

ANNONCES & PUBLICATIONS LÉGALES (BALO/JAL)

LATECOERE

Société anonyme au capital de 113.976.214,25 euros
Siège social : 135, rue de France, 31500 Toulouse
372 009 167 R.C.S. Toulouse

BROCHURE DE CONVOCATION

Assemblée Générale Annuelle Mixte
Du 26 juillet 2023

LATECOERE Brochure de convocation à l'Assemblée Générale Annuelle Mixte du 26 juillet 2023 1

LATECOERE

**DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL**

2022

Incluant le rapport financier annuel

23 juin 2023 BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES Bulletin n° 74

BALO

BULLETIN

10 juillet 2023 BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES Bulletin n° 42

PREMIÈRE MINISTRE | Directe
Liberté
Égalité
Fraternité

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIÈRE MINISTRE | Directeur de l'Information
après en administration

DIRECTION DE L'INFORMATION LEGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75237 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion



S

STRATÉGIE ET PERFORMANCES

STRATÉGIE

En 2023, Latecoere poursuit la mise en œuvre de son plan stratégique Ambition 2025.



DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GROUPE



PERFORMANCES 2022

AÉROSTRUCTURES

N°1 mondial

indépendant pour les portes d'avion et
acteur structurant du fuselage

1 700

portes livrées en 2022

480

fuselages livrés en 2022

128 000

bielles livrées en 2022

55 %

du chiffre d'affaires de Latecoere

8

pays d'implantation

N°2 mondial

pour les harnais électriques

N°1 mondial

pour les meubles avioniques

N°1 européen

pour le câblage de satellite

99 000

harnais électriques livrés en 2022

5 000

meubles avioniques livrés en 2022

45 %

du chiffre d'affaires de Latecoere

10

pays d'implantation

SYSTÈMES D'INTERCONNEXION

2022 : FORTE AMÉLIORATION MALGRÉ DES VENTS CONTRAIRES



- Slow recovery of build rates still way below 2019 level, especially on B787
- Latécoère's performance continues to be adversely impacted by COVID-19 crisis, Russia-Ukraine conflict, hyper-inflation and delayed recovery in wide body market
- Over FY19-22A, the legacy business halved, partially offset by M&A contribution
- EBITDA stabilized vs. 2021 but remained significantly negative in 2022A, with underlying improvement from legacy business and M&A contribution offset by BBD EWIS
- EBITDA from M&A is positively contributing to Group EBITDA

COMITE EXÉCUTIF

Thierry Mootz 
Directeur
Général



Greg Huttner 
Directeur Général Délégué, Directeur de
la Division Aérostructures, Directeur de
la Division Systèmes d'interconnexion



Serge Bérenger 
Directeur Innovation
et R&T



Chris Seherr-Thoss 
Directeur Fusions
& Acquisitions



Hervé Blanchard 
Directeur des
Ressources Humaines



Hilmar Leimbach 
Directeur Administratif
et Financier





T

EMPS FORTS 2022

LANCEMENT DE NOUVEAUX PROGRAMMES

JANVIER



Latecoere prend part à l'aventure du Falcon 10X de Dassault Aviation. Le Groupe conçoit et produira les portes du nouvel avion d'affaires, futur leader de sa catégorie, et participe aux côtés de l'avionneur à la conception d'une partie du fuselage et des harnais électriques.

FÉVRIER



En coopération avec Airbus, Latecoere participe à trois programmes spatiaux européens : Eurostar Neo, Galileo et OneSat.

La division Systèmes d'interconnexion conçoit, produit et intègre des harnais électriques à bord de ces constellations. Amorcée cette année, cette collaboration se poursuivra jusqu'en 2026.

SEPTEMBRE

Latecoere accompagne la start-up suédoise Heart Aerospace dans la conception de l'avion électrique ES-30.

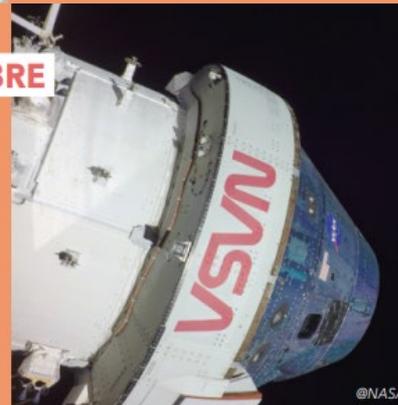
En 2021, la division Aérostructures avait initié les études amont pour toutes les portes de l'appareil dans sa version 19 places. Repensé en 2022 pour accueillir 30 passagers, cet avion plus écologique assurera des vols régionaux.



NOVEMBRE

Latecoere participe à la mission en orbite lunaire Artemis I de la NASA.

La division Systèmes d'interconnexion a fabriqué et connecté les 11 kilomètres de câbles du module de service européen (ESM), servant de propulsion principale au vaisseau spatial Orion. L'objectif du programme Artemis est d'amener un équipage sur le sol lunaire.



NOUVELLES ACQUISITIONS



MAI

La division Systèmes d'interconnexion s'enrichit de l'expertise de fabrication de produits électroniques à haute fiabilité de l'entreprise espagnole MADES.

Cette acquisition stratégique consolide la position de leader de la division sur le marché des meubles avioniques et permet d'accéder plus largement au marché de la défense.



SEPTEMBRE

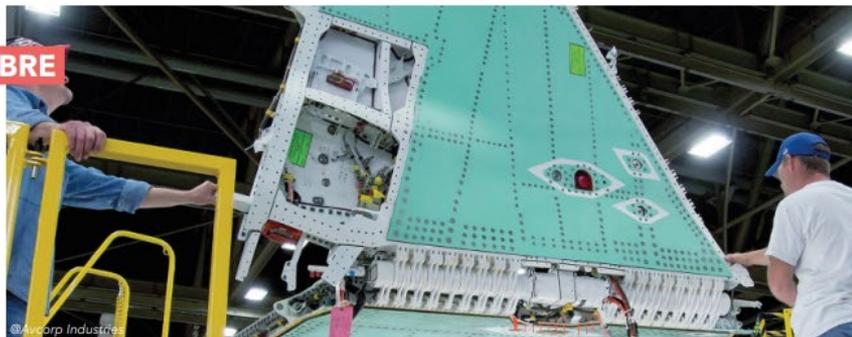
L'intégration verticale du site de Figeac Aero à Hermosillo, au Mexique, complète l'expertise industrielle de la division Aérostructures dans la région, afin de mieux servir le marché nord-américain.

NOVEMBRE

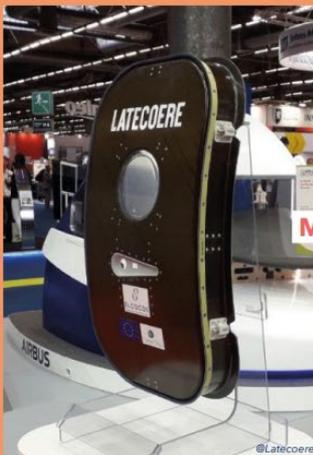
Latecoere acquiert le fournisseur d'aérostructures canadien Avcorp.

Spécialisé dans les sous-ensembles d'ailes et la fabrication de matériaux composites, Avcorp renforce l'expertise du Groupe.

Cette acquisition accroît également le portefeuille de programmes de Latecoere avec l'accès à des plateformes majeures – notamment le 737 Max de Boeing et le F-35 de Lockheed Martin.



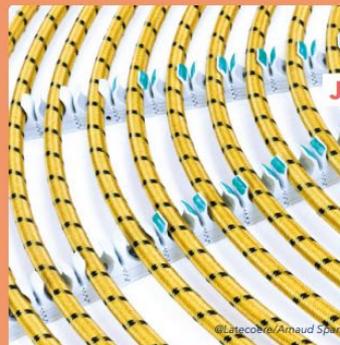
PRÉPARER LA FUTURE GÉNÉRATION D'AÉRONEFS AVEC NOS ÉQUIPES R&T



MAI

Lors du salon JEC World à Paris dédié aux matériaux composites, Latecoere a exposé son démonstrateur de porte innovant ELCOCOS.

Développé avec la technologie d'infusion de résine liquide (LRI), il vise à réduire la masse et ainsi l'empreinte carbone des avions.



JUILLET

Latecoere contribue au programme « Wing of Tomorrow » d'Airbus.

Son objectif : améliorer l'architecture et l'industrialisation des ailes d'avion. La division Systèmes d'interconnexion apporte son expertise en matière de câblage électrique.



DÉCEMBRE

Les équipes Systèmes d'interconnexion participent au projet Racer, hélicoptère à grande vitesse développé par Airbus.

Elles ont conçu et assemblé les harnais électriques et mécaniques du démonstrateur. Sa première mise sous tension, ou « power on », a eu lieu avec succès en fin d'année.

AFFIRMER LES AMBITIONS DE LA FILIÈRE AÉROSPATIALE



C'est au « Farnborough International Airshow », plus grand rassemblement aéronautique avec celui du Bourget, que les acteurs de la filière se sont retrouvés pour affirmer les ambitions du secteur.

Les équipes Latecoere ont participé à cet événement, témoin du rebond de l'industrie.

S'ENGAGER POUR UN MONDE PLUS DURABLE

NOVEMBRE

Lors de la semaine « Greener Together », les équipes se sont engagées dans des initiatives à impact positif à travers le monde.

Les ateliers Fresque du Climat ont notamment permis à tous de mieux comprendre les mécanismes du changement climatique, leur donnant ainsi les moyens d'agir.



DÉCEMBRE

Un an après le lancement de sa politique de développement durable, Latecoere enregistre de premiers résultats saillants.

En attribuant la note B au Groupe pour l'année 2022, le Carbon Disclosure Project (CDP) a reconnu les actions menées en faveur de la réduction des émissions de CO₂.



A large, orange industrial robotic arm is the central focus, positioned in a factory environment. The arm is mounted on a blue base and is surrounded by various industrial equipment, including a large grey structure and a blue metal cage. The background shows a complex industrial setting with various components and wiring. The text 'ACTUALITÉS 2023' is overlaid on the image in a white, sans-serif font, with a large, stylized 'A' on the left. The text is set against a semi-transparent orange banner that spans across the middle of the image. The overall scene is brightly lit, highlighting the metallic surfaces and the vibrant colors of the machinery.

ACTUALITÉS 2023

FINALISATION DE LA TRANSACTION BOMBARDIER

LATECOERE

COMMUNIQUÉ
DE PRESSE

Toulouse, le 7 mars 2023

Cession à Bombardier de l'actif Electrical Wiring and Interconnection Systems (EWIS) à Querétaro (Mexique)

Latecoere, partenaire de « rang 1 » des plus grands avionneurs mondiaux, annonce aujourd'hui avoir signé, dans l'intérêt commun de Bombardier et Latecoere, un accord par lequel Bombardier s'engage à acquérir l'actif EWIS de Latecoere à Querétaro (Mexique).

Bombardier restera un client à part entière du Groupe Latecoere en Amérique du Nord et Latecoere continuera de poursuivre le développement de sa propre activité câblage depuis Hermosillo (Mexique), au sein de son site partagé entre les activités d'Aérostructures et de Systèmes d'Interconnexion. Elle pourra ainsi tirer parti au mieux de cette double activité, et répondre aux exigences croissantes de ses clients sur le marché aérospatial en Amérique du Nord et du Sud.

Le closing de la transaction doit intervenir au cours du deuxième trimestre 2023, une fois les conditions suspensives habituelles pour ce type de transaction remplies.

En parallèle, Latecoere indique discuter avec ses parties prenantes, notamment ses prêteurs, afin d'adapter sa structure capitalistique au regard des prêts et PSEs (Prêts Garantis par l'Etat) existants, dans une perspective de meilleur ajustement au contexte d'économie post-covid, en ce qui concerne le supply chain et l'inflation.

Latecoere informera le marché en fonction de l'avancée de ces discussions.

A propos de Latecoere

Groupe international partenaire de « rang 1 » des grands donneurs d'ordre de l'aéronautique et du spatial (Airbus, Boeing, Bombardier, Dassault Aviation, Embraer, Lockheed Martin). Latecoere sert le secteur aérospatial avec des solutions innovantes pour un monde durable. Le Groupe intervient dans tous les segments de l'aéronautique (avions commerciaux, régionaux, d'affaires et militaires), dans deux domaines d'activités :

- Aérostructures (46 % du CA) : tronçons de fuselage et portes.
- Systèmes d'interconnexion (54 % du CA) : câblage, meubles électriques et équipements embarqués.

Le Groupe employait au 31 décembre 2021, 4764 personnes dans 14 pays. Latecoere, société anonyme au capital de 133 912 589,25 € divisé en 535 650 357 actions d'un nominal de 0,25 €, est cotée sur Euronext Paris - Compartiment B, Codes ISIN : FR0000032278 - Reuters : AEP.PA - Bloomberg : AT.FP

Contact

Thierry Mahé - Directeur Communication Groupe
LatecoereGroupCommunication@latecoere.aero
+33561587784

LATECOERE

COMMUNIQUÉ
DE PRESSE

Toulouse, le 3 juillet 2023

Latecoere finalise la vente à Bombardier de ses activités de câblage électrique et de systèmes d'interconnexion à Querétaro (Mexique)

Suite à son communiqué de presse du 7 mars 2023 et à la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives à la conclusion de l'accord, Latecoere confirme la finalisation de la vente à Bombardier de son activité de câblage électrique et de systèmes d'interconnexion (Electrical Wiring and Interconnection Systems - EWIS) à Querétaro, au Mexique.

A propos de Latecoere

Partenaire de rang 1 des grands donneurs d'ordre industriels (Airbus, BAE Systems, Boeing, Bombardier, Dassault Aviation, Embraer, Lockheed Martin, Raytheon Technologies, Thales), Latecoere sert le secteur aérospatial avec des solutions innovantes pour un monde durable. Le Groupe intervient dans tous les segments de l'industrie aérospatiale (commercial, régional, d'affaires, défense, spatial), dans deux domaines d'activités :

- Aérostructures (55 % du CA) : portes, fuselage, voilure et empennage, bielles et service client ;
- Systèmes d'interconnexion (45 % du CA) : câblage, meubles avioniques, équipements embarqués, produits électroniques et service client.

Le Groupe employait au 31 décembre 2022, 5918 personnes dans 14 pays. Latecoere est cotée sur Euronext Paris - Compartiment B, Codes ISIN : FR0000032278 - Reuters : AEP.PA - Bloomberg : AT.FP

Contact

Thierry Mahé / Relation Médias
+33 (0)6 60 69 63 85
LatecoereGroupCommunication@latecoere.aero

Toulouse, le 16 juin 2023

Homologation de l'accord de recapitalisation de Latecoere

- Latecoere et ses parties prenantes ont obtenu l'homologation de l'accord définitif de recapitalisation d'un montant de 283 millions d'euros, incluant une augmentation de capital garantie d'au moins 100 millions d'euros et une réduction d'un montant de 183 millions d'euros de sa dette financière.
- L'activité de Latecoere a rebondi après la crise du COVID, avec une croissance du chiffre d'affaires de +39% en 2022.
- Cet accord permet à Latecoere s'appuyer sur une structure solide pour continuer à accompagner la croissance de ses clients, et répondre à ses besoins accrus en fonds de roulement liés à la reprise de l'industrie aéronautique.
- Cet accord qui permet également la mise en œuvre des objectifs industriels du Groupe, confirme le rôle central occupé par la France et Toulouse dans sa stratégie.

Toulouse, le 16 juin 2023 – Latecoere, partenaire de premier rang des principaux constructeurs aéronautiques internationaux, annonce aujourd'hui avoir franchi une étape majeure dans sa recapitalisation avec la signature et l'homologation par le Tribunal de Commerce de Toulouse d'un protocole de conciliation entre son actionnaire de référence Searchlight Capital Partners L.P. ("SCP"), protocole de conciliation entre son actionnaire de référence Searchlight Capital Partners L.P. ("SCP"), et ses prêteurs au titre de certains Prêts Garantis par la Banque Européenne d'Investissement ("BEI"), et ses prêteurs au titre de certains Prêts Garantis par l'État, (les "Prêteurs PGE"), reprenant les termes de l'accord de principe conclu le 8 mai 2023 ("Accord de Recapitalisation"). Cet accord de recapitalisation a été négocié et conclu sous l'égide du Comité Interministériel de Restructuration Industrielle (CIRI).

Alors que le secteur de l'aérospatiale a traversé une crise sans précédent liée à la pandémie de COVID et au redémarrage qui s'en est suivi, Latecoere a elle-même été confrontée à des défis importants pour répondre à la demande croissante de production, absorber les pressions inflationnistes significatives et également faire face aux défis de la chaîne d'approvisionnement et aux pénuries de pièces des principaux fournisseurs. Cet accord garantit à Latecoere une structure de capital solide pour continuer à soutenir ses clients tout au long de la montée en cadence de l'industrie actuellement prévue en 2023 et au-delà.

Les principaux termes de la recapitalisation, en ligne à la communication du 8 mai 2023, sont les suivants :

- Une liquidité immédiate de 45 millions d'euros grâce à un prêt accordé par des fonds conseillés par SCP, qui sera remboursé par compensation avec la souscription de SCP à l'augmentation de capital de 100 millions d'euros ("prêt SCP") ;
- Après l'Assemblée générale prévue en juillet 2023, une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant minimum de 100 millions d'euros¹, entièrement garanti par SCP, et qui devrait être conclue avant la fin de l'année ("l'augmentation de capital") ;
- Une réduction de la dette d'un montant de 183 millions d'euros, permettant à Latecoere de disposer d'une structure de capital durable, l'échéance de la dette maintenue étant fixée à décembre 2027 ; et
- Un mécanisme de retour à meilleure fortune ("RMF") nouvellement mis en place permettant aux prêteurs concernés de conserver une exposition à la création de valeur future.

Thierry Moot, Directeur général du Groupe, a déclaré : « Je tiens à remercier toutes les parties prenantes pour avoir rendu possible la signature et l'homologation de ce protocole de conciliation. Cet accord qui renforce considérablement notre structure de capital nous permet de répondre aux exigences grandissantes de croissance de nos clients et de réaliser le plein potentiel de Latecoere. Nous sommes reconnaissants du soutien de notre actionnaire de référence, de nos prêteurs et du CIRI, dans la réalisation de nos ambitions communes. Je voudrais également remercier tous nos employés pour leur engagement et leur talent. C'est grâce à eux que Latecoere reçoit chaque jour la confiance de ses principaux clients du secteur aéronautique. Avec la signature de ce protocole de conciliation, je souhaite également réitérer les principes de notre vision industrielle : maintenir notre centre de décision à Toulouse, consolider nos activités à valeur ajoutée dans la région toulousaine, et continuer à investir dans notre présence opérationnelle mondiale. »

Avec 85 millions d'euros de dette maintenue sans amortissement intermédiaire jusqu'à l'échéance du 31 décembre 2027², les prêteurs de PGE resteront des parties prenantes à part entière de Latecoere. Cette dette maintenue continuera de bénéficier de la garantie de l'État français à hauteur de 90% et la réduction de la dette d'un montant de 183 millions d'euros interviendra à la clôture de l'augmentation de capital. En outre, en contrepartie de la réduction de la dette, les prêteurs concernés resteront associés à la création de valeur future de Latecoere par le biais d'un mécanisme de RMF, qui se cristallisera et sera payé (en espèces) notamment en cas de changement de contrôle à long terme de Latecoere, sous réserve de l'atteinte de seuils de déclenchement préétablis.

¹ Sous réserve d'activation de la clause d'extension de 15 %, sous réserve d'une participation minoritaire.

² À titre d'information, les prêts affectés s'élevaient à environ 268 millions d'euros au 31 décembre 2022.

La réduction de la dette d'un montant de 183 millions d'euros est conditionnée à une augmentation de capital d'un montant minimum de 100 millions d'euros. Avant le lancement de l'augmentation de capital, la société procédera à un regroupement d'actions à raison d'une (1) action nouvelle pour dix (10) actions existantes, suivi d'une réduction de capital par abaissement de la valeur nominale des actions à 0,01 euro (un centime) par action. L'augmentation de capital sera réalisée à un prix de 0,01 euro après consolidation des actions, ce qui donne un prix de souscription pour l'augmentation de capital de 0,001 euro (un dixième de centime) par action avant consolidation des actions. Sur une base pro-forma, les actions nouvellement émises représenteront environ 99,5% du capital social augmenté "post-money".³

Compte tenu du regroupement d'actions susmentionné, il est envisagé que l'augmentation de capital soit lancée au cours du quatrième trimestre 2023, avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant minimum de 100 millions d'euros, sous réserve de la mise en œuvre d'une clause d'extension de 15%⁴, à la discrétion du Conseil d'administration, et sous réserve de la participation des actionnaires minoritaires. SCP s'est engagée à participer à hauteur de 100 millions d'euros à l'augmentation de capital, dont 45 millions d'euros déjà avancés à la Société par le biais du prêt SCP, qui sera remboursé par compensation avec une partie du prix de souscription payé par SCP dans le cadre de l'augmentation de capital.

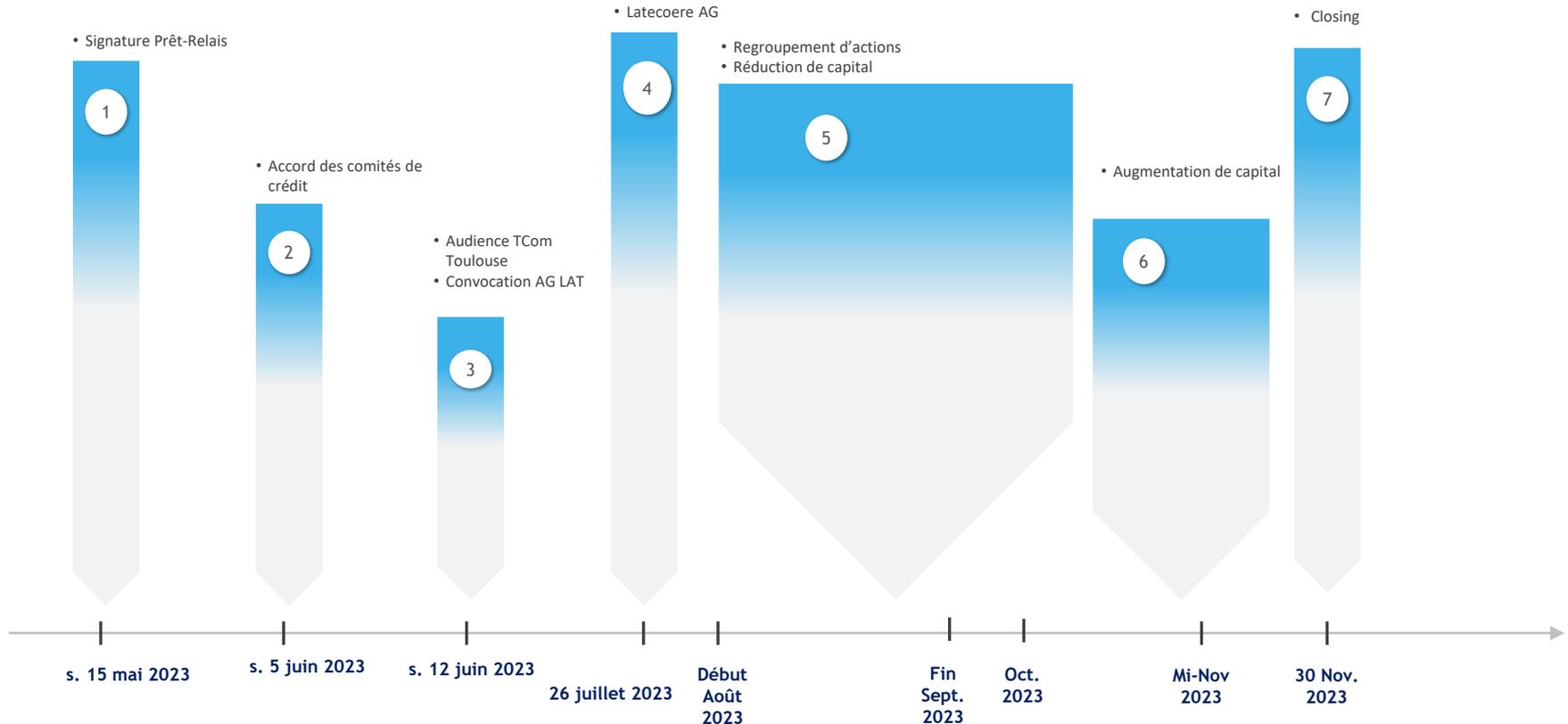
Enfin, la Société informe que :

- parallèlement à l'homologation de l'accord de recapitalisation, le Tribunal de Commerce de Toulouse a également homologué, condition suspensive au closing, la cession à Bombardier de l'activité EWIS de Latecoere au Mexique dont ledit closing devrait intervenir d'ici le milieu de l'année 2023 ; et
- la prochaine assemblée générale annuelle est reportée à la fin du mois de juillet 2023.

³ À titre d'exemple, un actionnaire détient une participation de 1% et ne participant pas à l'augmentation de capital, détendra après l'émission des actions, environ 0,005 % du capital social élargi.

⁴ Pour servir les demandes de souscriptions à titre réductible.

RECAPITALISATION - CALENDRIER ESTIMÉ



CALENDRIER SYNTHÉTIQUE DES PROCHAINES OPÉRATIONS

26 juillet 2023	Assemblée Générale autorisant le Conseil d'administration à procéder <ul style="list-style-type: none">- au regroupement des Actions Ordinaires – Résolution n°37- À la réduction du capital social par réduction de la valeur nominale des Actions Ordinaires – Résolution n°19- A une augmentation du capital social avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription - Résolution n°21*
28 juillet 2023	Publication de l'avis de regroupement au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires
16 août 2023	Début des opérations de regroupement Possibilité pour les actionnaires d'acheter et de vendre des Actions Anciennes afin d'obtenir un nombre d'Actions Nouvelles sans rompus jusqu'au 14 septembre 2023 inclus
14 septembre 2023	Clôture de la période d'échange Dernier jour de la cotation des Actions Anciennes
15 septembre 2023	Prise d' effet du regroupement et cotation des Actions Nouvelles Réduction du capital social (réduction de la valeur nominale de 2,5€ à 0,01€ pour les Actions Ordinaires – 0,25€ à 0,01€ pour les Actions de Préférence)
19 septembre au 18 octobre 2023	Indemnisation des actionnaires ayant des rompus par leur intermédiaire financier
Dernier trimestre 2023	Lancement de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

* Conformément aux communications au marché de la Société, SCP, actionnaire de référence de LATECOERE s'est engagé à souscrire à un montant minimal de 100 millions dont une partie par compensation d'une créance (prêt relais souscrit par la Société)

ACTUALITÉS 2023



Avril 2023. Connectivité optique : Latecoere engagé aux côtés de la **Marine nationale** lors de la phase 2 d'ORION.



Mai 2023. Intégration de Latecoere au programme « Sustainable Aviation Fuel Corporate » d'**Air France-KLM**.



Juin 2023. MADES reçoit le Premier Award de **Raytheon Technologies**.



Juin 2023. Livraison de la 100e Outboard Wing du F-35C à **Lockheed Martin**.



Juin 2023. Latecoere remporte de nouveaux contrats pour la fourniture de systèmes de câblage pour les programmes 737 et 767 de **Boeing**.



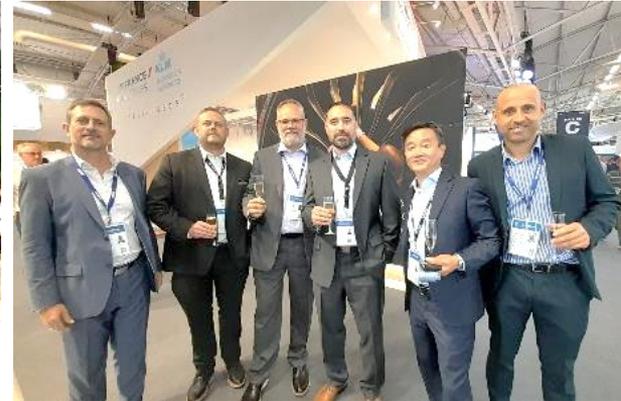
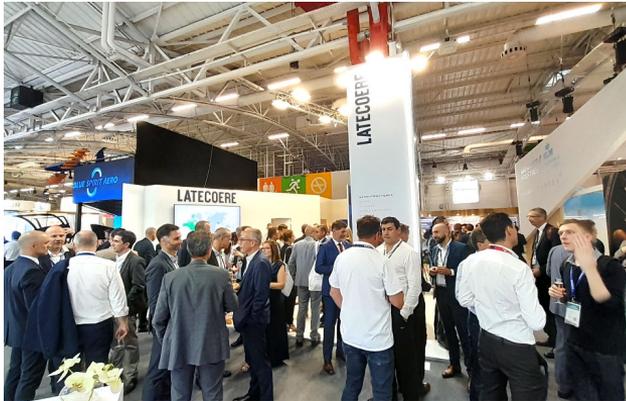
Juin 2023. Latecoere va concevoir et produire la porte passager en composite du nouveau **HondaJet**.



Juillet 2023. Partenaire d'**Ariane 5** depuis les années 90, Latecoere célèbre l'incroyable parcours du lanceur.

PARIS AIR SHOW LE BOURGET 2023

Créer des opportunités de networking sur le plus grand salon aéronautique mondial



« L'AÉRO RECRUTE »

Une opération coordonnée par le GIFAS

Nos équipes RH ont pris possession du stand Latecoere pendant les journées grand public pour cette opération spéciale, relayée dans les médias et sur les réseaux sociaux.



A man with a beard, wearing a white lab coat and a blue lanyard, is shown in profile, looking intently at a brass instrument he is holding. The instrument has a lens and a white ring. The background is a blurred blue and white pattern. A diagonal orange line runs from the top right towards the bottom left. Overlaid on the left side is a large orange 'G' and a horizontal orange bar containing the word 'GOUVERNANCE' in white capital letters.

G GOUVERNANCE

ORGANES DE GOUVERNANCE

Conseil d'administration



Pierre Gadonneix 
Président du Conseil
Administrateur
indépendant



Laurence Dors 
Administratrice indépendante



Caroline Catoire 
Administratrice



Christophe Villemin 
Administrateur



Helen Lee Bouygues 
Administratrice



Ralf Ackermann 
Administrateur



Philip Swash 
Administrateur



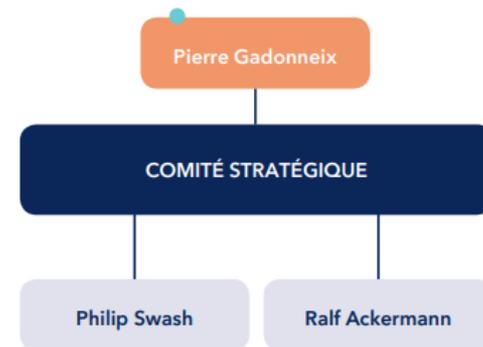
Laure Matignon 
Administratrice
représentant
les salariés



- 1 indépendant
- 4 réunions
- 100 % de taux d'assiduité



- 2 indépendants (dont la Présidente)
- 5 réunions
- 90 % de taux d'assiduité

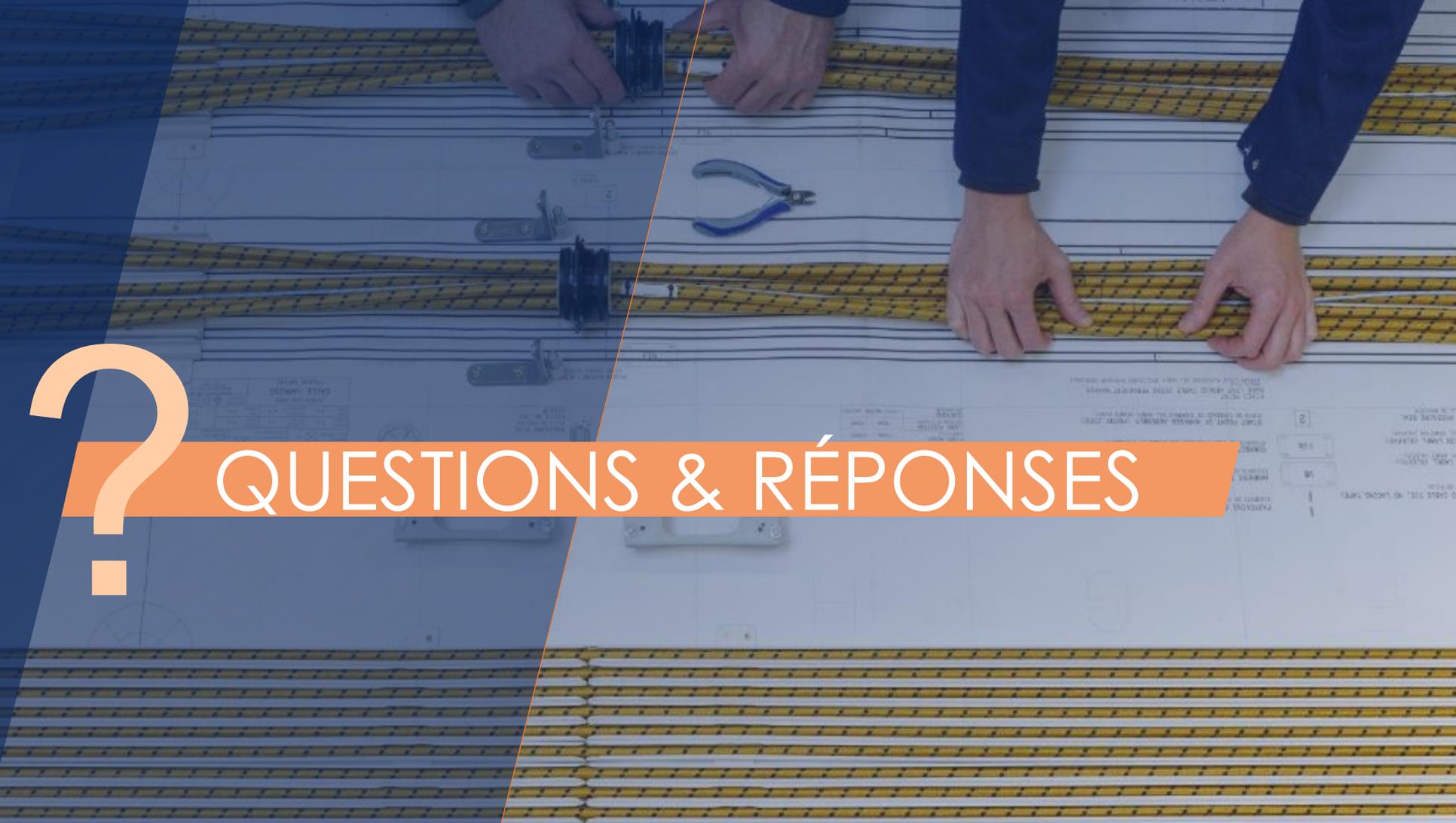


- 1 Président indépendant
- 1 réunion
- 100 % de taux d'assiduité

● Président
● Administrateur indépendant



RAPPORTS DES CAC



QUESTIONS & RÉPONSES





OTE DES RÉSOLUTIONS



RÉSOLUTIONS À TITRE ORDINAIRE



Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2022

⇔ Perte de (79 177 930,95) €



Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2022

⇔ Perte de (127 088 436) €

3

Approbation des dépenses et charges non déductibles visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts

⇔ Montant des dépenses et charges non déductibles: 95 551,80 €

4

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

- ⇔ Proposition d'affecter la totalité de la perte au compte report à nouveau
- ⇔ Le DEU 2022 expose l'évolution de l'activité au cours de l'exercice écoulé

5

Approbation d'une convention réglementée visée aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce conclue avec le Directeur Général de la Société

⇔ Avenant au contrat de travail suspendu - 2022



Approbation de conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce conclues avec le Directeur Général Délégué de la Société

⇔ Avenants au contrat de travail en cours - 2022

7

Approbation de conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce conclues avec un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société

- ⇔ Convention de prestations de service – 2022
- ⇔ Convention de consulting – 2022
- ⇔ Contrat de prêt-relais – 2023
- ⇔ Protocole de conciliation – 2023



Nomination de M. Thierry Mootz en qualité d'administrateur

⇔ Durée du mandat : 4 exercices



Renouvellement du mandat de Mme Caroline Catoire en qualité d'administratrice

↔ Durée du mandat : 4 exercices

10

Approbation de la politique de rémunération des administrateurs

11

Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration

- **Rémunération fixe annuelle : 200.000 €**
Payable en douze mensualités et calculée le cas échéant sur une base *prorata temporis*
- **Prime exceptionnelle**
Possibilité d'octroyer une prime exceptionnelle dans le cadre de circonstances particulières touchant la Société ou le Groupe.
- **Indemnité à raison de la cessation des fonctions**
En cas de cessation de ses fonctions à l'initiative de la Société, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce
Calculée sur la base de la rémunération globale perçue par le bénéficiaire lors de l'exercice social précédent celui au cours duquel il est amené à cesser d'exercer ses fonctions.

12

Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général

Éléments de rémunération	Forme de paiement	Montant maximal	Plafond	Conditions de performance à l'attribution		Poids relatif de l'indicateur	Plafond applicable à la part variable annuelle
				Indicateurs de performance			
Part fixe annuelle	En numéraire, au cours de l'année N en 12 mensualités	500 000 euros	Sans objet	non	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Part variable annuelle	En numéraire, au cours de l'année N+1 après approbation de l'Assemblée générale annuelle N+1 (vote ex-post)	Entre 0 et le plafond de la partie variable annuelle (montant fixé par le Conseil)	167,5 % de la partie fixe annuelle	oui	Ebitda courant M€ (taux couvert)	30 %	175%
					Flux de trésorerie des opérations (avant financement) M€	30 %	175%
					Taux d'incidence accidents du travail (avec arrêt)	10%	175%
					Critères individuels	30%	150%
		TOTAL PART VARIABLE ANNUELLE			100%	167,50%	
Part exceptionnelle		Fixé par le Conseil	100 % de la partie fixe annuelle	non	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Part variable long terme	Remise d'actions de préférence soumises aux termes et conditions prévus dans les Statuts de la Société	Fixé par le Conseil	Sans objet	A l'acquisition : non A la conversion en actions ordinaires : oui	A l'acquisition : Sans objet A la conversion en actions ordinaires : oui (cf Termes et Conditions annexés aux Statuts de la Société et Note 13.3. Section 5.8)	Sans objet	Sans objet
	Remise d'actions ordinaires sous condition de performance, à l'issue d'une période d'acquisition et de conservation.	Fixé par le Conseil	100 % du plafond de la rémunération annuelle globale (fixe et variable)	oui	Cf Section 6.2.2 pour plus de détails		Sans objet

13

Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général Délégué et/ou tout autre dirigeant mandataire social exécutif

Élément de rémunération	Forme de paiement	Montant maximal	Plafond	Conditions de performance à l'attribution	Indicateurs de performance	Poids relatif de l'indicateur dans l'élément de rémunération correspondant	Plafond applicable à la part variable annuelle par critère
Part fixe annuelle	Somme payée en numéraire au cours de l'année civile N en 12 mensualités	Montant fixé par le Conseil : maximum 450 000 euros	Sans objet	non	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Part variable annuelle	Somme payée en numéraire au cours de l'année civile N+1 après approbation par l'Assemblée générale au titre du vote <i>ex-post</i>	Montant compris entre 0 et le plafond de la partie variable annuelle	167,5 % de la partie fixe, déterminé par le Conseil	oui	Ebitda courant M€ (taux couvert)	30 %	175%
					Flux de trésorerie des opérations (avant financement) M€	30 %	175%
					Taux d'incidence accidents du travail (avec arrêt)	10 %	175%
					Critères individuels	30%	150%
					TOTAL PART VARIABLE ANNUELLE	100%	167,50%
Part exceptionnelle	Somme payée en numéraire au cours de l'année civile N+1 après approbation par l'Assemblée générale au titre du vote <i>ex-post</i>	Montant fixé par le Conseil	100 % de la partie fixe annuelle	non	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Part variable long terme	Remise d'actions de préférence soumises aux termes et conditions prévus dans les Statuts de la Société	Nombre d'actions fixé par le Conseil	Sans objet	A l'acquisition : non	A l'acquisition : Sans objet A la conversion en actions ordinaires : oui (cf Termes et conditions annexés aux Statuts de la Société et Note 13.3. Section 5.7)	Sans objet	Sans objet
	Remise d'actions Latecoere, sous condition de performance, à l'issue d'une période d'acquisition et d'une période de conservation chacune d'un an minimum	Nombre d'actions fixé par le Conseil	100 % du plafond de la rémunération annuelle (fixe et variable)	oui	CF Section 6.6.2 pour plus de détails		Sans objet

**14**

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément à l'article L.22-10-9, I. du Code de commerce

15

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice écoulé à M. Pierre Gadonneix en raison de son mandat de Président du Conseil d'Administration

Éléments de la rémunération de Pierre Gadonneix versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Observations
Rémunération fixe	200 000 € (montant versé)	-
Prime exceptionnelle	Néant	-
Indemnité due ou susceptible d'être due à raison de la cessation des fonctions	Néant	-
Stock-options et actions de performance	Néant	-
Avantages de toute nature	Néant	-

16

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice écoulé à M. Thierry Mootz en raison de son mandat de Directeur Général

Éléments de la rémunération de Thierry Mootz versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022	Montants ou valorisation comptable soumis au vote
Rémunération fixe	500 000 € (versé)
Rémunération variable	263 000 € ⁽¹⁾⁽²⁾
Rémunération exceptionnelle	500 000 € ⁽²⁾
Indemnité due à raison de la prise des fonctions	Néant
Indemnité due ou susceptible d'être due à raison de la cessation des fonctions	Néant
Rémunération au titre des fonctions d'administrateur	Néant
Stock-options et actions de performance :	
• Dont Stock-options	Néant
• Dont actions de performance	195 375 € ⁽³⁾
Avantages de toute nature	
• Dont Assurance chômage privée	13 315 €
• Dont Frais d'installation	Néant
• Voiture de fonction	5 064 €

(1) Décision du Directeur Général de renoncer à 50% du montant dû s'élevant à 526 000 euros.

(2) Versement conditionné à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle 2023. Le paiement de la rémunération exceptionnelle sera différé à fin 2023.

(3) Valorisation des actions de préférence faite que sur la base de la dernière valorisation établie postérieurement au 31/12/2022, à la date d'acquisition.



Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce

Prix maximum d'achat	1 euro par action
Pourcentage de détention maximum	10% du capital social
Montant maximal des acquisitions (à titre indicatif à la date du présent rapport)	13 392 621 euros (sur la base d'un capital social de 133.926.214,25 euros à la date de la présente AG)



Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire

- ⇨ Cabinet PricewaterhouseCoopers
- ⇨ Durée du mandat : 4 exercices

RÉSOLUTIONS À TITRE EXTRAORDINAIRE

19

**Autorisation à donner au Conseil
d'Administration à l'effet de procéder à une
réduction de capital motivée par des pertes
par voie de réduction de la valeur nominale
des actions**



20

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou toutes autres sommes

21

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider d'augmenter le capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec maintien du droit préférentiel de souscription



22

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre au public (à l'exclusion d'offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier)



23

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider d'augmenter le capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier



24

Autorisation consentie au Conseil d'Administration pour décider l'émission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance en rémunération d'apports en nature



25

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en rémunération d'apports de titres effectués dans le cadre d'une offre publique comportant une composante échange initiée par la Société

26

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration pour décider d'augmenter le capital par l'émission d'actions ou de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou à des titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées

⇒ Augmentation de capital réservée à un ou plusieurs investisseurs français sélectionnés avec l'accord préalable de l'Etat français dans le cadre de l'autorisation préalable du Ministère de l'Economie au titre du contrôle des investissements étrangers en France

27

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration pour décider d'augmenter le capital par l'émission d'actions ou de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou à des titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées

⇔ Augmentation de capital réservée à un ou plusieurs prêteurs créanciers de la société au titre d'un Prêt Garantie par l'Etat



28

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration pour décider d'augmenter le capital par l'émission d'actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées

⇔ Augmentation de capital réservée à certains membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou ses filiales



29

**Autorisation à donner au Conseil
d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre
de titres à émettre dans le cadre d'une
augmentation de capital avec ou sans droit
préférentiel de souscription**

30

Autorisation consentie au Conseil d'Administration en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, afin de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale, dans la limite de 10% du capital



31

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers



32

Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions ordinaires et/ou de préférence existantes ou à émettre de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certaines catégories d'entre eux, de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées



Fixation du plafond global des délégations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme



Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions auto-détenues



**Autorisation à donner au Conseil
d'Administration à l'effet de consentir des
options de souscription et/ou d'achat d'actions
avec renonciation au droit préférentiel de
souscription**



Modification de l'article 14.1 (Composition du Conseil d'Administration) des statuts de la Société afin de créer la fonction de censeur

37

Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'Administration pour procéder au regroupement des actions ordinaires de la Société



Approbation de la création d'une catégorie d'actions de préférence et de la modification corrélative des statuts de la Société

RÉSOLUTION À TITRE ORDINAIRE



Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités



C

ONCLUSIONS



THANK
YOU